

Bureau Fédéral

Réunion des vendredi 2 et samedi 3 février 2024

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT (le vendredi)
Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Stéphanie PIOGER (en visio) et
Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre
HUNCKLER (Président de séance le samedi), René KIRSCH, Stéphane KROEMER,
Paul MERLIOT, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Invités : MM. Michel MARGUERY et Luc VALETTE

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA
MM. Yannick OLIVIER et Jean-Pierre SIUTAT (le samedi)

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Alain
CONTENSOUX (DTN-DG), Pierre-Olivier CROIZAT, Sébastien DIOT, Pascal
GOUDAIL, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	2024-02-02&03 BF 1-HNC Point formation joueuse et suivi med et AG VFIN
02	2024-02-02&03 BF Point RH VFIN
03	2024-02-02&03 BF Programme prévisionnel des Equipes de France 2023-2024 VFIN
04	2024-02-02&03 BF 7-3x3 Retour Appels aux Comités organisation 3x3 VFIN
05	2024-02-02&03 BF 4-PCT-Document Délégation VFIN
06	2024-02-02&03 BF Sec GI VFIN
07	2024-02-02103 BF 0-SGL Calendrier administratif 2024-2025 VFIN
08	2024-02-02&03 BF DCT CF Territoires VFIN
09	2024-02-02&03 BF Support de presentation Pôle 5 VFIN
10	2024-02-02&03 BF 5-VxE Annexe Labels du 02-12-2023 au 05-01-2024 VFIN
11	2024-02-02&03 BF 5-CF5x5 Répartition des places et cahiers des charges Championnats de France U15 Elite et U18 Elite (Saison 2024-2025) VFIN
12	2024-02-02&03 BF 6-DAJI Présentation BF VFIN
13	2024-02-02&03 BF Elections FFBB VFIN
14	2024-02-02&03 BF 2-PFE Présentation VFIN

Vendredi

1. Ouverture

Jean-Pierre SIUTAT demande au Bureau Fédéral de se recueillir suite au décès, par arrêt cardiaque, d'une jeune joueuse du Val d'Oise, Déborah. La messe est prévue ce jour à 19h, la FFBB y sera présente par la pensée.

2. Présidence

2.1. Point au national

Alain CONTENSOUX et Jean-Pierre SIUTAT ont assisté à la cérémonie des Vœux du CNOSF avec les interventions de David LAPPARTIENT, Amélie LE FUR, Tony ESTANGUET et, en clôture, Amélie OUDEA-CASTERA, la Ministre des Sports.

Une Loi « Héritage » devrait voir le jour fin 2024 début 2025, il s'agit d'une vraie loi-cadre sur le sport. Le CNOSF sera contributeur de ce travail de fond, la FFBB aussi.

2.2. Point à l'international

Jean-Pierre SIUTAT souhaite bonne chance à l'Equipe de France Féminine pour le Tournoi de Qualification Olympique qui aura lieu à Xi'An, en Chine, du 8 au 11 février prochain.

2.3. Cartographie des risques – Intervention Cabinet Grant Thornton

Luc VALETTE indique que la démarche s'est poursuivie avec des entretiens avec les derniers Comités et Ligues restant à auditionner, ainsi que la Ligue Nationale de Basket, permettant ainsi la finalisation de la cartographie.

Le Cabinet Grant Thornton présente les résultats de son analyse.

Une présentation sera faite au Comité Directeur des 16 et 17 février prochains pour validation.

3. Performance

3.1. Équipes de France

Equipe de France Masculine 5x5 : Vincent COLLET, Boris DIAW et Rudy NELHOMME sont actuellement en tournée aux Etats-Unis pour rencontrer certains joueurs.

Jean-Pierre SIUTAT se félicite de la très belle saison réalisée par les joueurs français en Euroleague.

L'équipe de France Féminine 5x5 partira en Chine ce dimanche pour le Tournoi de Qualification Olympique. C'est un moment privilégié pour préparer l'équipe et le résultat est important pour un meilleur classement éventuel au tirage au sort des Jeux, raisons pour lesquelles l'équipe la plus complète possible a été constituée.

Jean-Pierre SIUTAT s'est rendu à Prague avec Jean-Aimé TOUPANE pour y rencontrer Valériane AYAYI et Iliana RUPERT.

Il est également allé à Lyon pour assister à un tournoi des Equipes de France 3x3.

Les joueuses ont demandé à participer à un vrai tournoi avec une équipe masculine en adversaire. Le Bureau Fédéral n'y est pas favorable pour une compétition officielle mais donne son accord pour un tournoi amical.

3.2. LNB

La LNB a informé la FFBB que le protocole financier FFBB/LNB avait été validé par son Comité Directeur et qu'il serait donc soumis au vote de l'Assemblée Générale LNB prévue le 15 février prochain. L'Assemblée Générale FFBB sera ensuite consultée pour transmission de l'annexe au Ministère des Sports.

Pas de nouvelle de l'avancement du projet de partenariat en cours d'élaboration avec la NBA.

4. Délégation Haut Niveau

4.1. Retour sur la réunion du 12 janvier 2024 – Débats

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que la LFB est aujourd'hui composée de 12 équipes, dont 8 sont engagées en coupes d'Europe (3 en Euroleague, 5 en Eurocup).

L'Open LFB avait été supprimé, il y a quelques années, remplacé par un Media Day et le match des champions, afin que les clubs récupèrent un match de plus à domicile (6 clubs par an concernés). Afin de préparer le projet 2025-2028, une réunion de travail a été organisée avec les représentants des clubs de LFB et les deux syndicats (joueuses et entraîneurs). Il est nécessaire d'aller plus loin sur l'attractivité de cette division, surtout à cause de la concurrence de la WNBA et de certains championnats étrangers ; l'objectif est une meilleure valorisation de la LFB, ses événements, son championnat et, par exemple, son projet d'accompagnement individualisé des jeunes joueuses potentielles.

4.2. LFB/LF2

Les clubs de LFB souhaitent passer à 14 équipes pour avoir deux matchs supplémentaires de saison régulière et permettre la suppression des Play Down. Le Bureau Fédéral n'est pas favorable à l'augmentation du nombre d'équipes compte tenu, notamment, d'un calendrier très dense et d'une situation économique des 24 clubs (LFB-LF2) peu propice à un projet vertueux de développement de la LFB à 14.

Une réunion de travail est prévue pour débattre de ce sujet, à nouveau, avec les clubs et les syndicats.

La LF2 doit produire plus de joueuses françaises afin de nourrir les deux divisions, mais également le basket 3x3 d'où, notamment, le maintien de 4 joueuses de moins de 20 ans dans ces équipes.

A ce jour, des clubs ont des centres d'entraînement labellisés (FFBB), d'autres non.

Une mise à niveau est nécessaire.

Une présentation sera faite au Comité Directeur des 16 et 17 février et une réunion devra être organisée avec les clubs.

4.3. Accord sectoriel

L'accord sectoriel a été finalisé le 12 janvier dernier. Une première réunion de travail a eu lieu le 19 janvier pour l'harmoniser avec les règlements fédéraux. Le travail se poursuit.

L'association des clubs a obtenu l'autorisation du COSMOS pour signer l'accord sectoriel.

4.4. Point général

Carole FORCE sollicite l'autorisation pour décaler la date de l'Assemblée Générale de la LFB au-delà de la date butoir du 15 avril, prévue par les règlements, afin que celle-ci ait lieu le 23 avril 2024 (voir la suite de l'annexe 1).

Accord du Bureau Fédéral.

Elle demande d'apporter une modification règlementaire pour que l'Assemblée Générale de la LFB puisse se réunir au moins une fois avant la fin de la saison sportive, soit au plus tard le 30 juin.

Accord du Bureau Fédéral.

Stéphanie PIOGER ajoute que les textes concernant la Ligue Féminine de Basket et le Haut Niveau seront approuvés au dernier Comité Directeur Fédéral de la saison en cours (c'est-à-dire celui de juillet), avec une présentation des propositions de modifications au Comité Directeur d'avril.

Les clubs de LF2 ont exprimé le souhait d'entrer dans la professionnalisation des dossiers médicaux. Ceux-ci seraient donc soumis à une validation de la COMED (voir la suite de l'annexe 1).

Il est proposé que les examens médicaux soient obligatoires pour les joueuses professionnelles uniquement.

4.5. NM1

Alain SALMON fait part de la tenue d'une réunion des Présidents de NM1 le 17 janvier dernier, au cours de laquelle ont été abordés le sujet économique suite au retour de la Commission de Contrôle de Gestion, les Jokers médicaux et nouveaux contrats de joueurs, la nouvelle deuxième phase de la NM1 pour la saison prochaine, le respect du cahier des charges pour les prétendants à la montée, l'autorisation temporaire à participer et l'évolution de la Coupe de France.

4.6. HNO

La liste des 12 arbitres qui officieront à la Leader's Cup a été établie, il s'agit des 12 premiers du classement au 28 janvier 2024. Les 3 arbitres qui officieront sur la finale de Pro B ont été désignés.

Deux arbitres ont été envoyés sur un stage FIBA à Vienne, en Autriche, du 26 au 29 mars 2024.

Les dates et lieux des stages de début de saison 2024/2025 ont été fixés : le stage HN1 aura lieu du 23 au 25 août à Lille, celui du HN3 du 30 août au 1^{er} septembre à Houlgate et celui du HN2 du 6 au 8 septembre à Lille.

5. Direction Générale / Direction Technique

5.1. Point général

Un séminaire des Directeurs Territoriaux (DT) a eu lieu cette semaine à la Ligue Ile de France, avec de nombreux échanges. Un seul Directeur Territorial était absent.

Christian AUGER indique qu'ils ont regretté de ne pas être assez associés aux réunions fédérales. Ils souhaiteraient notamment pouvoir assister aux visioconférences post Comité Directeur FFBB. Thierry BALESTRIERE précise que c'est tout-à-fait possible et que les Présidents de Ligues ont tout loisir de leur transmettre les invitations qui leur sont faites à ces Rendez-Vous

Les Directeurs Territoriaux souhaiteraient également que deux séminaires DT soient organisés (un en janvier à la FFBB et un en fin de saison, décentralisé et organisé à l'initiative de chacune des Ligues).

Une consultation sera lancée auprès des Présidents de Ligues pour les informer de la mise en place de groupes des Présidents, Secrétaires Généraux, Trésoriers et Directeurs Territoriaux, lesquels seront systématiquement invités à nos visioconférences.

5.2. Point RH

Océane LAUNAY présente les arrivées et départ de salariés à la FFBB (voir l'annexe 2).

Elle présente les effectifs de la FFBB et l'évolution depuis 2020, la moyenne d'âge et le turn over depuis 2021 (voir la suite de l'annexe 2).

Jean-Pierre HUNCKLER demande qu'une étude soit faite sur le nombre de salariés dans les 10 plus grosses fédérations.

Un point est fait sur les formations Vivre Ensemble la Diversité et Anti-corruption (voir la suite de l'annexe 2).

Alain CONTENSOUX informe que Gilles THOMAS prendra sa retraite au 1^{er} juillet 2024, il sera remplacé par Bernard FAURE.

5.3. Programme des équipes de France

Jacques COMMERES présente le programme, à date, des équipes de France (voir l'annexe 3) :

- Equipe de France féminine 5x5

12 joueuses ont été convoquées pour le Tournoi de Qualification Olympique (TQO), avec un départ en Chine ce dimanche 4 février 2024.

Elles disputeront des matchs le 8, 10 et 11 février contre Porto-Rico, la Chine et la Nouvelle Zélande. 3 autres TQO auront lieu simultanément en Belgique, au Brésil et en Hongrie.

Pour se qualifier pour les Jeux Olympiques de Paris, les nations devront terminer à l'une des 3 premières places de leur TQO, à l'exception des TQO de la Belgique et de la Chine où les deux premières places, hors USA et France, déjà qualifiées, seront qualificatives.

Deux objectifs sont poursuivis : faire le meilleur résultat possible pour le ranking des nations et réussir les confrontations dans des matchs à très forts enjeux pour nos adversaires.

- Equipe de France A masculine

13 joueurs ont été convoqués à Brest en février plus 2 partenaires d'entraînement pour le début de la campagne de qualification européenne.

A noter la présence de joueurs évoluant en Euroleague.

La France est dans un groupe de qualification avec la Croatie, la Bosnie Herzégovine et Chypre.

L'Eurobasket 2025 se tiendra en Lettonie, Chypre, Finlande et Pologne.

Un match aura lieu à Brest le 23 février contre la Croatie puis un match à Tulza, en Bosnie Herzégovine, le 26 février contre la Bosnie Herzégovine.

A l'occasion de ce rassemblement, le staff de l'Équipe de France sera légèrement modifié.

L'assistant vidéo des Bleus, Bryan GEORGE, actuellement aux Etats-Unis avec sa franchise des Atlanta Hawks, sera remplacé temporairement par Pierre TAVANO. Le préparateur physique, Manuel LACROIX, indisponible en raison d'une blessure, sera remplacé, lors de cette fenêtre internationale, par Julien COLOMBO, préparateur physique du Pôle France Basketball (PFBB).

- Equipe de France féminine 3x3

Elle effectuera un stage à Lille, avec une participation à la première étape de la Pro League 3x3 – Hoops Factory Edition à la Hoops Factory de Lille les 10 et 11 février.

14 joueuses sont convoquées dont 8 d'entre elles appartiennent à l'Équipe Professionnelle 3x3 FFBB.

L'Équipe de France féminine participera en 2024 à 3 compétitions majeures : les Jeux Olympiques, la Coupe d'Europe et le circuit international des FIBA 3x3 Women's Series se déroulant de mai à septembre.

- Equipe de France masculine 3x3

Préparation du TQO par le biais d'un stage et participation au Tournoi de Beauvais (Lite Quest) du 20 au 25 février.

16 joueurs issus de l'équipe Professionnelle de la FFBB et des clubs LNB participeront à ce temps très important qui précèdera les TQO nous concernant :

- FIBA Universality Olympic Qualifying Tournament 2 (Utsunomiya, du 3 au 5 mai)
- FIBA Olympic Qualifying Tournament (Debrecen, du 16 au 19 mai)

Ces événements à venir détermineront les cinq dernières places par genre pour la deuxième apparition du 3x3 aux Jeux Olympiques. La Serbie, les Etats-Unis et la Chine se sont déjà qualifiés pour les hommes, tandis que la Chine, les Etats-Unis et la France ont gagné leurs places chez les dames.

Pour se qualifier aux J.O, il faut terminer le TQO du Japon à la première place (il y aura 8 équipes engagées).

Pour le TQO de Hongrie, il faut finir dans les 3 premiers (il y aura 16 équipes engagées).

En ce qui concerne la billetterie des Jeux Olympiques, la FFBB a eu la bonne surprise d'obtenir des places supplémentaires pour les matchs des Equipes de France à Lille. Il est demandé à Paul MERLIOT d'organiser une visioconférence avec tous les Comités des Hauts de France afin de connaître leur souhait d'achat de places.

6. Développement

Jean-Pierre HUNCKLER informe que l'Assemblée Générale de la Ligue de la Réunion a eu lieu la semaine dernière.

Il se rendra prochainement à Montpellier pour le lancement de la période olympique avec la Ville de Montpellier, puis à Rennes pour recevoir, par la Ville, le trophée de l'événement sportif de l'année suite à l'Open de France qui y avait été organisé.

7. Délégation 3x3

7.1. Retour Appels aux Comités organisation

Max BRESOLIN présente un bilan du développement du 3x3 avec les Comités (voir l'annexe 4).

8. Délégation Clubs & Territoires

8.1. Point général

Gérald NIVELON présente le suivi réalisé sur la non-réaffiliation des clubs pour la saison 2023-2024 (voir l'annexe 5).

8.2. Points à débats – Décisions

8.2.1. PSF (Projet Sportif Fédéral)

La Commission Fédérale Territoires reconduit un plan d'entretiens, d'ici fin février, des Comités sur le suivi de leur projet (voir la suite de l'annexe 5).

Pierre DEPETRIS fait des propositions pour la campagne 2024 pour les Ligues Ultra-Marines (voir la suite de l'annexe 5). L'objectif est de terminer la campagne d'instruction des demandes des structures Ultra-Marines (clubs et Ligues) avant les dossiers métropolitains afin de ne pas pénaliser les structures métropolitaines par le délai d'instruction des dossiers des Ultra-Marins.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente ensuite des propositions de la Commission Fédérale Territoires pour la campagne 2024 pour les Comités et Ligues (voir la suite de l'annexe 5). Celles-ci feront l'objet d'un point à l'ordre du jour du Comité Directeur des 16 et 17 février prochains.

8.2.1.1. Méthodologie d'instruction du PSF 2024

Gérald NIVELON évoque la constitution de la liste des experts territoriaux proposée par les Ligues pour l'instruction des demandes des clubs (voir la suite de l'annexe 6).

Cette liste sera présentée, pour validation, au Bureau Fédéral du 9 Mars prochain
--

Une proposition de calendrier pour la campagne PSF Clubs 2024 est présentée (voir la suite de l'annexe 5).

Validation du Bureau Fédéral.

Un accompagnement des clubs, d'un côté, et des experts territoriaux, de l'autre, sera mis en place (voir la suite de l'annexe 5).

Les critères d'évaluation pour les dossiers clubs seront réduits et l'évaluation des projets se fera du 26 avril au 26 mai 2024 (voir la suite de l'annexe 5).

Une information sera faite aux clubs, Comités et Liges sur les attributions 2023 et une évaluation des actions menées en 2023 sera réalisée (voir la suite de l'annexe 5).

8.2.2. Commission Clubs

8.2.2.1. Coopérations Territoriales de Clubs

8.2.2.1.1. Principes règlementaires sur les CTC

Gérald NIVELON propose les modifications règlementaires suivantes concernant les CTC (voir la suite de l'annexe 5) :

- Une association affiliée ne peut pas signer plusieurs conventions de CTC ;

Validation du Bureau Fédéral.

- Un club signataire d'une convention de CTC doit être réaffilié dès le 1^{er} juillet.

Validation du Bureau Fédéral.

- La durée d'une convention de CTC s'exprime en saisons sportives (et non en années).

Validation du Bureau Fédéral.

- Ne pas identifier de commissions locales mais une structure déconcentrée dans sa globalité.

Validation du Bureau Fédéral.

- Les règles de participation relatives aux inter-équipes sont les règles applicables aux compétitions 5x5 exclusivement.

Validation du Bureau Fédéral.

- Ajout de l'avis de la Commission Fédérale Outre-Mer et Corse concernant l'homologation des conventions de CTC Ultramarine et Corse.

Validation du Bureau Fédéral.

- La notion de majorité dans les effectifs correspond au plus grand nombre (principe de la majorité relative).

Validation du Bureau Fédéral.

- Ajout d'un paragraphe indiquant que les règles de brûlage en championnat départemental sont fixées par le comité départemental/territorial.

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour la collaboration sportive 5x5 au niveau régional (hors qualificatif au championnat de France), abandonner l'étude de création d'un dispositif de coopération sportive 5x5 complémentaire (voir la suite de l'annexe 6).

Validation du Bureau Fédéral.

- Union + CTC : autorisation pour un club d'être membre d'une Union et signataire d'une convention de CTC (voir la suite de l'annexe 5).

Le Bureau Fédéral souhaite que la réflexion se poursuive et fasse l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion.

8.2.2.1.2. Homologation de conventions

Gérald NIVELON présente une demande d'homologation de convention de CTC du Vexin Normand Basket (voir la suite de l'annexe 5).

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.2.2. Processus applicatif du contrat d'engagement républicain

Gérald NIVELON rappelle que le Contrat d'Engagement Républicain est un élément indispensable pour les clubs affiliés en 2024-2025.

8.2.2.3. Réflexion sur l'affiliation des structures de toute nature

La Commission Fédérale Clubs propose la création du statut d'association conventionnée et l'introduction de l'analyse du projet associatif dans la demande d'affiliation à la Fédération (voir la suite de l'annexe 5).

Jean-Pierre HUNCKLER propose que cela passe par une décision du Bureau Fédéral avec une durée de validité d'un an.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.2.4. Demandes d'affiliation dont étude complémentaire sur demande UPGRADE ACADEMY

Gérald NIVELON présente des demandes d'affiliations d'associations ayant reçu l'avis favorable de la Commission Clubs (voir la suite de l'annexe 5) :

- Association La Stirene de Languidic
- Association MTG Basketball
- Kaskod Maigalant (KMG)
- Basket Amplitude

Validation du Bureau Fédéral.

- UPGRADE ACADEMY

Cette affiliation interviendrait dans une zone géographique où le basket est déjà très implanté. Au regard de la concentration des clubs, sur et autour de la commune de Bussy-Saint-Georges, l'affiliation n'apparaît ni bénéfique pour le territoire ni pour la promotion et/ou le développement de l'activité basket.

Refus du Bureau Fédéral, l'affiliation de cette nouvelle association étant manifestement incompatible avec l'intérêt local et territorial.

Il présente une demande de renouvellement d'affiliation de l'association Basketformeur (voir la suite de l'annexe 5).

Le Bureau Fédéral décide d'instruire le dossier comme une demande d'affiliation et non un renouvellement et de le valider.

Une nouvelle demande d'affiliation de l'établissement Quan est présentée, avec des précisions sur les activités envisagées (voir la suite de l'annexe 5).

Refus du Bureau Fédéral (Stéphane KROEMER n'a pas pris part au vote), le champ d'activités de ce projet d'établissement apparaissant très vaste, qu'il s'agisse de prestation de conseil, d'accompagnement, de marketing, de communication ou encore de gestion d'image, d'animation et de gestion d'événements et de management de sociétés. De même, la présence d'un agent sportif en tant qu'actionnaire de la structure est de nature à faire peser un doute sur le rôle de la société qui travaille notamment avec des sportifs de haut niveau.

Une présentation est faite du projet du Comité de l'Aube-Haute Marne auprès d'établissements médicaux-sociaux pour des rencontres mixtes inter-établissements (voir la suite de l'annexe 5). La Commission Clubs propose d'acter le principe que ce sont les 5 associations gestionnaires qui doivent s'affilier (et non les 17 établissements), de lancer la procédure d'affiliation de ces 5 associations gestionnaires sous le statut d'associations conventionnées, avec un accompagnement du projet du Comité par la Commission Fédérale Vivre Ensemble et le Pôle Pratiques Fédérales.

Accord de principe du Bureau Fédéral.

8.2.3. Commission Société & Mixités

Pierre DEPETRIS propose de reconduire le forum FFBB Citoyen – Les journées de la RSO et de lancer un appel à candidatures.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.4. Commission Equipements

Pierre DEPETRIS fait un retour sur les réunions avec les Commissions Départementales Equipements (CDE) et les classements des Salles et Terrains (voir la suite de l'annexe 5).

9. Trésorerie

9.1. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER a été alerté sur l'augmentation conséquente du coût des adhésions au COSMOS. Une explication leur sera demandée.

A ce jour, c'est la Fédération qui prend en charge ces adhésions pour tous les Comités, Liges et Clubs pour le COSMOS.

Jean-Pierre SIUTAT propose que les Ligues et les Comités de 15.000 licenciés et plus prennent en charge leur adhésion.

Validation du Bureau Fédéral

9.2. Points à débats – Décisions

9.2.1. Réflexion sur l'augmentation des plafonds d'arbitrage en Région et Département / Instruction des demandes de dérogations

Une réunion de la Commission des Finances est prévue le 14 février prochain pour une présentation des résultats de la réflexion sur l'augmentation des plafonds d'arbitrage en Région et Département au Comité Directeur des 16 et 17 février.

René KIRSCH informe de la réception de trois demandes de dérogation (Comité des Alpes-Maritimes, de Charente-Maritime et de Gironde) pour maintenir cette saison leurs barèmes d'arbitrage et non les barèmes fédéraux.

Refus du Bureau Fédéral à la majorité. Application après le Comité Directeur des 16 et 17 février.

10. Délégation Marque

Salma MATHLOUTHI présente le projet de nouvelle application mobile.

Agnès FAUCHARD demande d'ajouter les EFMB (Ecoles Françaises de Mini-Basket).

Jean-Pierre SIUTAT s'interroge sur une possible stratégie business avec la vente d'espaces. Une étude est en cours.

10.1. Point général

Raymond BAURIAUD communique les informations relatives au Pôle Marque :

- Le Président Directeur Général de La Poste va quitter ses fonctions. Des discussions sont en cours sur la poursuite du contrat de partenariat qui arrive à échéance cette année.
- Des échanges se font avec Ferrero pour adapter le Kinder Day Joy of Moving , avec la possibilité de l'orienter vers le 3x3 afin d'innover sur cette opération à destination des clubs et pour les plus jeunes. Une opération de communication importante aura lieu avec Ferrero à Rouen au moment du match de l'équipe de France.
- La pyramide des droits Marketing, revue l'année dernière et présentée sur le marché avec Infront fonctionne bien, de bons premiers rendez-vous commerciaux ont lieu, de nouvelles listes de prospection sur nos produits principaux vont être élaborées.
- La question de la diffusion TV des matchs internationaux se pose actuellement, notamment pour ceux prévus en février. La FIBA tente actuellement de nouer des accords avec des diffuseurs. Pour rappel, la FFBB n'est pas partie prenante.
- La communication de Jordan Brand s'organise autour des Jeux et de l'équipe de France. Des activations sont prévues dans le nord de Paris. La participation de l'équipe de France est à caler et il reste à définir précisément les processus de célébration éventuelle.
- Au sujet des équipementiers, comme prévu, une consultation est en cours.
- L'annonce de la sélection pour les matchs de préparation aura lieu dans un lieu événementiel ou chez un partenaire dans Paris, la semaine du 13 mai.
- Pendant les Jeux Olympiques, des animations Basket 3x3 auront lieu au Club France. Le CNOSF a attribué au Basket le créneau du 3 au 5 août sur le terrain multisports devant la grande halle.
- Le service Communication travaille autour de la règle 40 et définit par avance nos communications (formats des photos, messages). La Direction Technique Nationale et les staffs devront former les joueurs avec des exemples simples sur la réglementation de la communication des athlètes pendant la « période olympique » : 18 juillet-13 août.
- Coupe de France : les deux 1/2 finales féminines seront produites et retransmises le 9 mars sur SKWEEK ainsi que le 1/8^e de Finale opposant Monaco à l'ASVEL le 13 février. Tous les matchs des 1/4 et 1/2 à l'Aréna Loire seront également produits et diffusés. Le tirage au sort aura lieu en avant-match de Nanterre-Monaco à la Défense Arena le mercredi 28 février. Pour rappel, les horaires des finales pros à l'Accor Aréna sont 14h et 16h30 avec une double diffusion L'Equipe et SKWEEK. Nous essaierons également de diffuser les finales des Trophées la veille et les jeunes le samedi matin.
- Au sujet de la grille des horaires TV, elle sera modifiée en Betclic Elite à partir de la saison prochaine.

11. Secrétariat Général

11.1. Point général

Thierry BALESTRIERE présente l'évolution, à date, des licences et du dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs » (voir l'annexe 6).

Suite à l'appel à candidatures pour l'organisation des Assemblées Générales de la FFBB en 2025 et 2026, un seul Comité a manifesté son intérêt (celui du Puy-de-Dôme pour 2025).

La FFBB n'a reçu aucun retour à date suite à l'appel à candidatures pour l'organisation du Tournoi Inter-Pôles pour 2025-2026.

Une réflexion est en cours pour voir les actions à engager suite à ce manque de candidatures.

11.2. Calendrier administratif 2024-2025

Thierry BALESTRIERE communique les éléments importants à retenir du calendrier administratif 2024-2025 qui sera diffusé (voir l'annexe 7) :

- Séminaire des Présidents de Ligues et Comités les 19 et 20 juillet 2024
- Assemblée Générale FFBB le samedi 19 octobre 2024
- Assemblée Générale FFBB le samedi 14 décembre 2024
- Pas de réunions de Zones en novembre 2024
- Comité Directeur et Séminaire du Comité Directeur les 10, 11 et 12 janvier 2025
- Réunions de Zones en mars 2025
- Séminaire des Présidents de Ligues et Comités lors du week-end des Coupes de France en 2025
- Maintien des Rendez-Vous FFBB-Comités et Ligues et FFBB-Clubs

11.3. Modification composition des Commissions

11.3.1. Commission des Techniciens

Thierry BALESTRIERE propose l'ajout d'un représentant de la LNB à la Commission des Techniciens.

Le Bureau Fédéral décide de reporter la décision à une prochaine réunion.
--

11.3.2. Commission Territoires

Il est proposé d'ajouter un membre à la Commission Territoires (voir l'annexe 8).

Validation du Bureau Fédéral.

Samedi

12. Délégation Pratiques Fédérales

12.1. Point général

Agnès FAUCHARD informe que la phase départementale du Challenge Benjamin(e)s se déroule actuellement du 1^{er} janvier au 25 février 2024. La plateforme Challenge Benjamin(e)s sur FBI permet de répertorier le nombre de U13 participant aux épreuves.

La 8ème et dernière édition de la Semaine Olympique et Paralympique aura lieu du 2 au 6 avril 2024. L'objectif est de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs du sport et de l'olympisme (voir l'annexe 9). L'objectif est d'utiliser le sport comme outil pédagogique. Cette semaine est une réelle opportunité pour notre fédération pour créer des passerelles avec le monde scolaire.

12.1.1. Les règles du basket en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Le FALC est une méthode qui permet de rendre l'information plus simple et plus claire particulièrement adaptée aux publics du Basket Inclusif

Le fascicule « les règles du Basket Ball 5x5 en FALC » (environ 50 pages) est distribué à toutes les personnes présentes

Il est demandé

- de présenter ce livret et « Les règles du Basket 3x3 en FALC » au prochain Comité Directeur.
- de faire réaliser des devis pour voir si une édition importante, en fonction de l'intérêt des structures permet une baisse des coûts d'impression

12.1.2. Présentation du BaskeTonik Forme

Frédérique PRUD'HOMME présente la vidéo du BaskeTonik Forme, qui est une pratique permettant de travailler le cardio et le gainage (voir la suite de l'annexe 9).

Agnès FAUCHARD souhaiterait pouvoir réaliser une vidéo dans le cadre des 2h de sport supplémentaires au collège. Jean-Pierre HUNCKLER lui demande de faire une étude sur le coût pour prévoir éventuellement au budget l'année prochaine.

12.1.3. Vivre Ensemble : Labels du 05/01/2024 au 26/01/2024

Frédérique PRUD'HOMME présente l'évolution des labels sur la période du 5/01 au 26/01/2024 et la liste des labels (voir les annexes 9 et 10).

12.2. Points à débats – Décisions

12.2.1. Commission 5x5 – A. SALMON

12.2.1.1. Mise à disposition des statistiques

Alain SALMON informe qu'il est possible, à travers FBI, de faire une extraction d'un certain nombre de statistiques (données provenant de l'e-Marque) et il propose que celles-ci soient mises à la disposition d'un certain nombre de personnes. Dès lors où cela ne pose pas de problème d'un point de vue des RGPD, le Bureau Fédéral décide d'ouvrir cette possibilité, sous réserve de faisabilité, aux techniciens clubs de Championnats de France Jeunes dans un premier temps uniquement. Il conviendra de modifier le terme « statistiques » par « données de match ».

12.2.1.2. Règle financière lors du dépôt d'une réclamation

Ce point est reporté au Bureau Fédéral du 9 mars 2024.

12.2.1.3. Répartition des places et cahiers des charges Championnats de France U15 Elite et U18 Elite (Saison 2024-2025)

Alain SALMON présente les évolutions concernant l'attribution des places pour la saison 2024-2025 (voir l'annexe 11).

Validation du Bureau Fédéral.

Alain CONTENSOUX informe que lors d'un Séminaire, les CTS (Conseillers Territoriaux Sportifs) ont été sollicités pour savoir quels leviers pouvaient être actionnés pour améliorer l'offre de compétition U15. Ceux-ci ont souhaité, à 92 %, maintenir la formule actuelle en la bonifiant.

Il présente :

- Une proposition d'aménagement du calendrier en Championnats de France U15 Elite (voir la suite de l'annexe 11).

Validation du Bureau Fédéral.

- Le principe d'une convention visant à encadrer les relations entre le Pôle Espoirs et les clubs retenus en Championnat de France U15 Elite. Une présentation sera adressée aux Ligues Régionales dès validation.

Concernant le classement des équipes dans le choix des dossiers au regard du cahier des charges, il est proposé de mettre à disposition des Ligues Régionales un outil de classement en Championnats de France U15 Elite, créé par la DTN, afin que la décision soit plus facile et mieux comprise par toutes les parties.

Validation du Bureau Fédéral.

Une proposition de calendrier est présentée pour la procédure de sélection des équipes en Championnats de France U15 Elite et U18 Elite pour la saison 2024-2025 (voir la suite de l'annexe 11).

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.1.4. Modifications Réglementaires - Formule Coupe de France Robert BUSNEL (Saison 2024-2025)

Alain SALMON propose des modifications réglementaires :

- La création d'un barème des handicaps (voir la suite de l'annexe 9).

Validation du Bureau Fédéral.

L'équipe de niveau inférieur reçoit systématiquement. Si les 2 équipes sont au même niveau, c'est celle qui est tirée en premier qui reçoit.

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration par le club recevant, deux propositions sont faites (voir la suite de l'annexe 9) :

- Autoriser un hôtel de catégorie 2 étoiles (au lieu de 3 étoiles minimum réglementairement), si le club recevant a un partenaire de qualité (hôtellerie et/ou restauration).
- Donner une enveloppe budgétaire.

Validation du Bureau Fédéral.

Alain SALMON présente une proposition de formule pour la saison prochaine en Coupe de France Robert BUSNEL (voir la suite de l'annexe 9). La formule définitive sera présentée au Bureau Fédéral de juin.

Validation du Bureau Fédéral.

Il précise que les clubs de NM1 ont été interrogés en amont sur ces propositions et y sont favorables (voir la suite de l'annexe 9).

12.2.1.5. Modifications Réglementaires - Forfaits simples (Saison 2024-2025)

Les propositions suivantes sont faites concernant les forfaits simples (voir la suite de l'annexe 9) :

- Pénalité financière de 500€ en cas de forfait simple d'une équipe en Championnats de France Jeunes.
- Pénalité financière de 500€ en cas de forfait en Coupe de France Jeunes d'une équipe en Championnats de France Jeunes.
- Pénalité financière de 3 000 € en cas de forfait sur une rencontre de Coupe de France/Trophée Coupe de France d'une équipe engagée NF1/NF2/NF3/NM2/NM3/Espoirs.

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.1.6. Catégorie de pratique U17M ou U18M

Lors des visios avec les Commissions 5x5 des Comités Départementaux/Territoriaux, un certain nombre d'entre elles ont demandé le passage de la catégorie de pratique U17M à la catégorie de pratique U18M, en raison principalement de l'absence de catégorie de pratique U20M et la difficulté de passer de la catégorie de pratique U17M aux championnats Séniors.

Une visio avec les Commissions 5x5 des Ligues Régionales a eu lieu fin janvier et les Ligues Régionales présentes y étaient favorables à l'unanimité.

Le Bureau Fédéral souhaite qu'un sondage complémentaire soit effectué auprès de toutes les Ligues Régionales et de tous les Comités Départementaux/Territoriaux sur le passage de la catégorie de pratique U17M à la catégorie de pratique U18M pour la saison 2024/2025 (dont la Coupe de France U18M), en intégrant également la catégorie de pratique U20M.

Thierry BALESTRIERE demande que cela soit transmis à la Commission Fédérale Médicale pour les surclassements.

12.2.2. Commission Jeunesse

12.2.2.1. Situation des plateformes OBC-OBL

Agnès FAUCHARD informe que les plateformes Opération Basket Collège (OBC) et Opération Basket Lycée (OBL) n'ont pas de renouvellement de contenus depuis de nombreuses années et sont très peu visitées. Ces deux plateformes, sur le modèle de l'Opération Basket Ecole (OBE) ont été créées afin de répertorier le nombre de licences contact (tous les collégiens et lycéens qui font du Basket en EPS et en AS). Il y a une énorme différence entre l'école primaire où l'enseignant est multicartes, et le collège et lycée où l'on a des professeurs d'EPS.

Elle propose de remplacer le comptage actuel des licences contacts OBC/OBL par le décompte officiel fourni par l'UNSS et l'UGSEL annuellement et donc de fermer les 2 plateformes.

Validation du Bureau Fédéral pour la fermeture des plateformes mais refus de publier directement les données UNSS et UGSEL.
--

Suite à la note diffusée sur les 2h de sport supplémentaires au collège, de nombreux retours ont été reçus de la part de clubs intéressés par ce dispositif, lesquels demandent la personnalisation de l'affiche.

13. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

13.1. Point général

Stéphanie PIOGER fait un point sur les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport (voir l'annexe 12).

Elle informe qu'une réunion des Présidents des Commissions Régionales de Discipline aura lieu en début de semaine prochaine. Un point sera présenté au Comité Directeur des 16 et 17 février prochains.

Un état de situation est dressé des dossiers de la Commission de Contrôle de Gestion et ceux de la Commission Fédérale de Discipline sur les équipements religieux (voir la suite de l'annexe 12).

Jean-Pierre HUNCKLER informe avoir représenté la FFBB lors des Vœux de la LICRA, début janvier. Le Président de la LICRA a eu un discours très clair sur la laïcité et le port d'équipements religieux qui va dans le sens des Fédérations sportives.

13.2. Points à débats – Décisions

Stéphanie PIOGER propose que la Commission Fédérale de Discipline soit compétente pour toutes les affaires de harcèlement et de bizutage sur le territoire (voir la suite de l'annexe 12).

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant les documents et actes de procédure des dossiers disciplinaires et d'appel, elle propose que ceux-ci puissent être envoyés exclusivement par courriel (voir la suite de l'annexe 12).

Validation du Bureau Fédéral qui propose que cela soit étendu à toutes les commissions qui le souhaitent.
--

Alain CONTENSOUX informe que dans un souci de simplification, une étude est en cours sur le nombre très important de copies réalisées à la FFBB afin de mettre en place des procédures pour les réduire.

Stéphanie PIOGER propose que le débat sur les compétences du Bureau Fédéral soit reporté au Bureau Fédéral du 9 mars.

Concernant l'homologation des contrats de LFB et de LF2, elle propose, au sein de la Commission Fédérale Juridique, la création d'une section homologation.

Validation du Bureau Fédéral.

13.2.1. Projet Union

Stéphanie PIOGER présente des demandes de dérogation pour la constitution d'une Union entre les associations St Chamond Basket Vallée du Gier (PRO B) et Andrézieux-Bouthéon Loire Sud (NM1) (voir la suite de l'annexe 12).

Validation du Bureau Fédéral.

13.2.2. Demandes de dérogations de licences

Stéphanie PIOGER présente la demande de dérogation de licence du club de l'AL Chazeau qui sollicite, pour la saison, 2023/2024, l'autorisation de faire évoluer une joueuse en Pré-Nationale Féminine (voir la suite de l'annexe 12).

Refus du Bureau Fédéral qui rappelle que la qualification obligatoire avant le 30 novembre a pour objet de préserver l'équilibre et l'équité des compétitions seniors.

Elle soumet ensuite une demande de deux dérogations d'une joueuse qui sollicite la possibilité d'obtenir une licence 1C et de l'autoriser à jouer en Pré Nationale Féminine avec ce nouveau club (voir la suite de l'annexe 12).

Refus du Bureau Fédéral qui estime que le motif de changement de club ne peut justifier une dérogation et qu'il n'est pas permis à une joueuse de représenter deux clubs la même saison sportive dans les championnats de France et pré nationale pour préserver l'équité des compétitions.

13.2.3. Mesure administrative conservatoire

Stéphanie PIOGER propose de prononcer une mesure administrative conservatoire de suspension de licence à l'encontre d'un licencié qui fait l'objet d'une procédure administrative et judiciaire pour des faits de corruption de mineurs de plus de 15 ans. Il est suspendu temporairement par arrêté préfectoral (voir la suite de l'annexe 12).

Validation du Bureau Fédéral.

13.2.4. Ajout d'une infraction pour un arbitre ayant participé à une rencontre sans être qualifié

Stéphanie PIOGER propose la création d'une infraction pour un arbitre qui aurait participé à une rencontre sans être qualifié.

Validation du Bureau Fédéral.

13.2.5. Elections FFBB – Processus – Calendrier – Conflits potentiels

Stéphanie PIOGER propose l'élaboration d'un document qui sera une sorte de "Code Electoral" qui complètera les Statuts et le Règlement Intérieur concernant la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN) et les Collèges arbitres et entraîneurs.

Validation du Bureau Fédéral qui souhaite que ces dispositions soient intégrées dans le Titre 1 des Règlements Généraux.

Il est proposé de pourvoir au remplacement, en cas de vacances, avec de nouvelles élections pour la saison suivante.

Validation du Bureau Fédéral.

Il est précisé que la référence aux compétitions majeures pour être électeur et/ou candidat à la CAHN fait un renvoi aux compétitions majeures définies par la FIBA (voir l'annexe 13).

Validation du Bureau Fédéral.

Un débat s'instaure sur le défaut d'obligation de licence pour les athlètes haut-niveau.

Le Bureau Fédéral décide de l'obligation de licence au jour du dépôt de la candidature.

Un mode opératoire est proposé pour établir la liste des Athlètes de Haut Niveau et les en informer, ainsi que le processus de vote et le calendrier (voir la suite de l'annexe 13).

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant les collèges des arbitres et des entraîneurs (voir la suite de l'annexe 13), il est proposé :

- Que pour tous les candidats entraîneurs et arbitres : licence au moins 6 mois avant l'élection FFBB
- Que les votants soient licenciés au jour de l'élection

Validation du Bureau Fédéral.

Un mode opératoire est proposé pour établir la liste et le processus de vote, ainsi que le calendrier (voir la suite de l'annexe 13).

Validation du Bureau Fédéral.

Thierry BALESTRIERE informe de la réception de l'avis du Comité Ethique sur les règles de conflits d'intérêt pour les électeurs, les candidats et les membres du Comité Directeur fédéral.

Il est proposé de réunir le Bureau Fédéral le mercredi 14 février prochain pour présenter au Comité Directeur les versions définitives qui pourront être soumises à l'Assemblée Générale.

14. Délégation Formation & Emploi

14.2. Point général

Christian AUGER informe des réunions qui se sont tenues depuis le Bureau Fédéral du 12 janvier (voir l'annexe 14).

Il présente les étapes de l'enquête emploi des techniciens Basket en France (voir la suite de l'annexe 14).

15. Questions diverses

Gérald NIVELON regrette que les membres du Comité Directeur n'aient pas été consultés avant la signature de la FFBB de la tribune pour soutenir la Ministre des Sports.

René KIRSCH demande où en est le processus du vote électronique pour les structures. Thierry BALESTRIERE répond qu'une étude est en cours auprès de prestataires. Une présentation sera faite au Bureau Fédéral du 9 mars.

Paul MERLIOT informe qu'un arbitre s'est tué dans un accident de voiture. Sa femme et l'un de ses enfants sont décédés également. Le Bureau Fédéral adresse ses condoléances à la famille.

Alain SALMON est heureux d'accueillir le Bureau Fédéral à Cognac pour la prochaine réunion. Une visite est prévue le vendredi a/midi de la Maison de Cognac.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 9 mars 2024 à Cognac.